

LE SYSTEME PARTISAN BURKINABE POST-INSURRECTION

Kouléga Julien NATIELSE

Docteur en science politique et enseignant-chercheur à l'Université Ouaga II
Directeur adjoint de l'Institut de formation ouverte et à distance (IFOAD/UO2)
Chercheur associé au Laboratoire les Afriques dans le Monde (LAM) de l'Institut d'études
politiques (IEP) et de l'Université Bordeaux IV Montesquieu
Membre du Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) au Burkina Faso
E-mail : jnatielse@hotmail.com;

Mots-clés : Partis politiques, système partisan, démocratie, élites, gouvernance, société civile, régime politique, néo-patrimonialisme, clientélisme, réseau.

Résumé : L'article analyse la reconfiguration du système de partis politiques à la suite de la chute du régime de Blaise Compaoré lors du mouvement insurrectionnel d'octobre 2014. Ce travail, sur la base d'une analyse documentaire et de l'observation de la scène politique nationale, adopte une démarche compréhensive et comparative. La question fondamentale qui se dégage permet de s'interroger sur la nature réelle du système partisan. Autrement dit, est-ce qu'il s'agit de la reproduction d'un système de parti dominant comme ce fut le cas avec le CDP, ancien parti au pouvoir ? C'est le lieu d'analyser la structure interne des partis politiques que la dynamique des relations qu'ils entretiennent entre eux. L'approche inductive empruntée a permis de mettre en exergue les éléments de la structure organisationnelle des partis politiques. L'organisation des partis politiques demeure disparate. Suivant l'approche systémique, le système de partis politiques fait preuve d'une certaine résilience aux changements qui ont affecté notamment l'ex parti au pouvoir, le CDP. Il demeure relativement stable avec toujours l'émergence d'un parti dominant autour duquel gravitent de nombreuses formations politiques.

Introduction

L'opinion publique nationale est toujours divisée quant à la pertinence du nombre de partis politiques au Burkina Faso depuis le renouveau du constitutionnalisme en 1991. Cependant, ce nombre n'est point en régression au regard ces dernières années de l'apparition d'une certaine effervescence partisane avec la création de nouveaux partis politiques soit par la dislocation d'anciens partis soit par de nouvelles ambitions politiques. Comment comprendre ce phénomène récurrent de construction et de déconstruction des partis politiques et du système partisan ? C'est tout l'enjeu d'une telle réflexion sur les partis politiques. C'est pourquoi, ce travail ambitionne de s'intéresser aux partis politiques burkinabè afin de saisir la dynamique à l'œuvre dans la vie politique après la chute du régime Compaoré.

L'étude des partis politiques ou « *stasiologie ou science des partis* » selon Maurice Duverger constitue un objet privilégié de la science politique¹ car les partis demeurent des acteurs premiers des processus politiques. « *Malgré les vagues régulières de désaffection qu'ils connaissent dans l'opinion, les partis continuent de susciter l'intérêt de la science politique. Ils en sont un objet canonique depuis l'émergence de la discipline au XX^{ème} siècle*² ». Pourtant les partis politiques africains font faiblement l'objet de réflexions structurantes dans la science politique, comparativement à ceux des démocraties occidentales. Il existerait « *une méfiance à l'égard des partis en Afrique* »³, uniquement en tant qu'objet d'étude. Or, les partis politiques africains demeurent des acteurs clés de la vie politique, surtout à la faveur des processus de démocratisation.

Les définitions⁴ du parti politique mettent en exergue des caractéristiques diverses relatives aux intérêts, objectifs, rapport à la compétition électorale et l'exercice du pouvoir, organisation ou encore projet politique⁵. Daniel Louis Seiler les définit comme « *étant des organisations visant à mobiliser des individus dans une action collective menée contre d'autres, parallèlement mobilisés, afin d'accéder, seule ou en coalition, à l'exercice des fonctions de gouvernement*⁶ ». Selon Max Weber, définition certes qualifiée d'extensive par Michel Offerlé⁷, « *on doit entendre par parti des associations reposant sur un engagement (formellement) libre ayant pour but de procurer à leurs chefs le pouvoir au sein d'un groupement et à leurs militants actifs des chances idéales ou matérielles – de poursuivre des buts objectifs, d'obtenir des avantages personnels ou de réaliser les deux ensembles*⁸ ». Pour Sartori, le parti politique peut être appréhendé comme « *tout groupement politique identifié par une étiquette officielle, qui présente des candidats aux élections, et qui est capable de*

¹ Cité par Paul Nuembissi KOM, « Les partis politiques africains entre universalité et particularité » *Polis/R.C.S.P.*, vol. 15, numéros 1 et 2, 2008, p. 1 ;

² Carole BACHELOT (2017), « L'étude des partis politiques : entre permanence et renouveau » *Pouvoirs*, n°163, 2017, p. 127 ;

³ Mamoudou GAZIBO, « Pour une réhabilitation de l'analyse des partis en Afrique », *Politique africaine*, n°104, 2006, p. 6 ;

⁴ Michel Offerlé, « Chapitre premier. Qu'est-ce qu'un parti politique ? », Michel Offerlé, *Les partis politiques*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2018, p. 9-19. URL : <https://proxy.sciencespobordeaux.fr:2061/les-partis-politiques--9782130803904-page-9.htm>;

⁵ Emilie Van Haute et Nicolas Sauger, « Partis politiques et systèmes partisans », Yves Déloye et Jean Michel de Waele (sous la coordination), *Politique comparée*, Bruxelles, Bruylant, 2018, p. 576 ;

⁶ Daniel Louis Seiler, *Les partis politiques*. Paris : A. Colin, 2^{ème} éd., 2000, p.24 ; Cette définition met en exergue trois logiques qui s'enchaînent : une logique de projet, une logique d'organisation et une logique de la mobilisation ;

⁷ Offerlé Michel, « Chapitre premier. Qu'est-ce qu'un parti politique ? », op. cit., p. 9-19. URL : <https://proxy.sciencespobordeaux.fr:2061/les-partis-politiques--9782130803904-page-9.htm>;

⁸ Max Weber, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959, p.371 ;

*faire élire ces candidats pour des mandats politiques*⁹ ». La définition de Sartori met l'accent sur le rapport du parti aux élections et surtout sa capacité à remporter des trophées électoraux. Suivant ce critère, ils sont des centaines de partis politiques au Burkina Faso à être disqualifiés du jeu politique. Benjamin Constant¹⁰ met par contre en relief la question idéologique dans un groupement politique pour admettre qu'« *un parti est une réunion d'hommes qui professent la même doctrine* ». Pierre Bréchon¹¹ retient la définition de deux politistes américains¹². Ces auteurs définissent les partis politiques en utilisant quatre critères. Pour eux, un parti politique est « *une organisation durable, c'est-à-dire une organisation dont l'espérance de vie politique est supérieure à celle de ses dirigeants en place ; une organisation locale bien établie et apparemment durable, entretenant des rapports réguliers et variés avec l'échelon national ; la volonté délibérée des dirigeants nationaux et locaux de l'organisation de prendre et d'exercer le pouvoir, seuls ou avec d'autres, et non pas – simplement – d'influencer le pouvoir ; le souci, enfin, de rechercher un soutien populaire à travers les élections ou de toute autre manière*¹³ ». Ces critères sont cumulatifs. Ces définitions des partis politiques demeurent faiblement opérationnelles dans les Etats africains au Sud du Sahara et particulièrement au Burkina Faso. Ces définitions mettent l'accent sur des éléments sociologiques difficiles à rencontrer dans ces pays. Dans cette optique, Augustin Loada affirme que : « *on peut douter de la nature partisane de ces groupements politiques à foison qui ne reposent sur aucune différenciation socio-économique. C'est tout le problème de la définition du parti politique qui se trouve posé*¹⁴ ». De manière pragmatique, les partis politiques seront appréhendés en combinant les définitions de Daniel-Louis Seiler et Max Weber. Ainsi, un parti politique est une organisation d'individus dont l'objectif est la conquête du pouvoir politique seul ou en coalition.

Le concept de parti politique revêt toute son importance lorsqu'il est rapporté à la totalité à laquelle il appartient : le système de partis. En effet, les partis d'un même ensemble géographique ne sont pas sans lien. Ils agissent dans le même environnement politique défini par un cadre institutionnel, des normes, des traditions, une culture politique. Pour Giovanni Sartori « *le concept de système ne fait sens – dans un objectif de recherche scientifique – qu'aux conditions (i) que le système présente des propriétés qui n'apparaissent pas à l'observation de ses différentes composantes individuelles et (ii) que le système résulte de et consiste en les interactions structurées de ses différentes composantes, impliquant en cela que ces interactions dessinent les limites, ou au moins la fermeture, du système. Les partis font "système" donc seulement quand ils sont des parties (au pluriel) d'un système ; et un système de partis est précisément le système d'interactions résultant de la compétition entre partis*¹⁵ ». Autrement dit, le système de partis est « *un ensemble structuré constitué de relations tantôt d'opposition, tantôt de coopération qui existent entre les partis politiques agissant sur la*

⁹ Giovanni Sartori, *Partis et systèmes de partis. Un cadre d'analyse*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, cité par Emilie Van Haute et Nicolas Sauger, « Partis politiques et systèmes partisans », Yves Déloye et Jean Michel de Waele (sous la coordination), op. cit., p. 578 ;

¹⁰ Cité par Maurice Duverger, *Les partis politiques*. Paris, Armand Colin, 1976, p.19 ;

¹¹ Pierre Bréchon, *Les partis politiques*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs Politiques », 1999, p.17.

¹² Joseph Lapalombara et Myron Weiner (1966), *Political parties and political development*. Princeton (NJ), Princeton University Press, 1966 ;

¹³ Cité par Jean Charlot, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, Dossiers U2, 1971, pp. 255. Canadian Journal of Political Science, 5(1), 160-160. DOI:10.1017/S0008423900027566 ;

¹⁴ Augustin Loada, « Burkina Faso, les rentes de la légitimation démocratique », *L'Afrique politique*, 1995, p.229 ;

¹⁵ Giovanni Sartori, *Partis et systèmes de partis. Un cadre d'analyse*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2011, cité par Emilie Van Haute et Nicolas Sauger, « Partis politiques et systèmes partisans », Yves Déloye et Jean Michel de Waele (sous la coordination), op. cit., p. 578 ;

*scène politique d'une même société*¹⁶ ». Parler d'un système de partis, c'est en fait souligner le caractère interdépendant de leur action¹⁷. En d'autres termes, par système de partis, il faut comprendre « *l'ensemble des partis en interaction dans un système politique donné* »¹⁸. En règle générale, deux critères essentiels sont souvent utilisés dans l'analyse des systèmes de partis politiques en général dans la doctrine politiste : le critère du nombre de partis politiques et celui de la distance entre les partis politiques¹⁹. Cependant, Giovanni M. Carbonne et Annabelle Larouche St Sauveur estiment que « *l'examen des systèmes de partis africains suit différents chemins analytiques, la plupart s'appuyant sur des outils théoriques et conceptuels dérivés de la science politique occidentale*²⁰ ». Ainsi, trois principales approches sont démarchées pour l'analyse des systèmes partisans africains : les approches sociologique, électorale et morphologique. L'approche sociologique s'appuie sur l'existence de clivages politiques ayant un impact sur la configuration des partis dans un système politique. Comme examiné plus haut, l'approche en termes de clivages serait peu pertinente dans la compréhension du système de partis politiques burkinabè. Les approches électorale et morphologique méritent une attention. Le système partisan s'entendra comme la dynamique des relations que les partis politiques entretiennent entre eux à travers des relations soit de coopération soit d'opposition. Aussi, l'analyse du système de partis politiques avant l'insurrection a déjà fait l'objet d'importantes réflexions. Ces travaux ont mis l'accent sur l'existence d'un « parti hégémonique » suivant la définition apportée de ce concept par Giovanni M. Carbonne et Annabelle Larouche St Sauveur. Le parti hégémonique entendu comme un parti non seulement dominant mais également autoritaire. Ce tableau conceptuel établi, il y a lieu de situer le contexte d'apparition ou de réapparition des partis politiques dans la vie politique des Etats africains.

Les partis politiques en Afrique ont émergé à la faveur de la « troisième vague »²¹ de démocratisation des années 1990. C'est ainsi que l'on a vu apparaître durant cette période de nombreuses formations politiques dans la perspective de la lutte pour la conquête du pouvoir dans le cadre d'élections libres et transparentes. Cependant, les partis politiques n'ont pas été toujours des acteurs clés dans la vie politique burkinabè puisque les régimes autoritaires, nés essentiellement des vagues de succession de régimes militaires de 1966 à 1991, ont sérieusement ébranlé le multipartisme, malgré les parenthèses de la II^{ème} et de la III^{ème} République, respectivement apparus entre 1970 et 1974 et 1978 et 1980²². Le Burkina Faso en particulier connaît au début des années 1990 une transition démocratique sous surveillance en vue de permettre aux anciens dignitaires des régimes révolutionnaires de conserver le pouvoir²³. Avec l'adoption de la Constitution de la IV^{ème} République le 02 juin 1991, le pays s'engage sur la voie de la démocratie pluraliste marquée par une libéralisation politique. Dans

¹⁶ Daniel Louis Seiler, *Les partis politiques*, op. cit., p.196.

¹⁷ Pierre Bréchon, *Les partis politiques*, op. cit., p.31.

¹⁸ Monica et Jean Charlot cités par Yves Mény, *La politique comparée*, Paris : Montchrestien, 5^{ème} éd., 1998, p.90.

¹⁹ Voir Giovanni Sartori, *Parties and party systems : A framework for analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976 cité par Vincent Tiberj, « Le système partisan comme espace des possibles » in Florence Haegel (sous la direction), *Partis politiques et système partisan en France*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2007, p. 287 ;

²⁰ M. Carbonne et Annabelle Larouche St Sauveur, « Comprendre les partis et les systèmes de partis africains. Entre modèles et recherches empiriques », *Politique africaine*, n°104, 2006, p. 29 ;

²¹ Samuel P. Huntington, *Troisième vague : Les démocratisations de la fin du XX^{ème} siècle*, Manille : Nouveaux Horizons, 1991, 340 p. ;

²² Roger Bila Kaboré, *Histoire politique du Burkina Faso : 1919-2000*, Paris, L'Harmattan, 2002 ;

²³ Francis Akindès, « Rapport introductif n°3 : Les transitions démocratiques à l'épreuve des faits », in Organisation internationale de la francophonie (OIF), *Bilan des conférences nationales et autres processus de transition démocratique en Afrique*, Cotonou, 19-23 février 2000 ;

le régime de la IV^{ème} République marqué par la persistance du « *syndrome autoritaire*²⁴ » et la faiblesse de l'opposition, les mouvements sociaux à l'allure de la révolte surgissent fréquemment²⁵. C'est d'ailleurs une insurrection populaire, notamment celle des 30 et 31 octobre 2014, à l'image du soulèvement populaire de 1966 qui a permis de mettre un terme au régime hybride²⁶ de Blaise Compaoré, au pouvoir depuis le coup d'Etat du 15 octobre 1987. Cette insurrection débouche sur un régime de Transition politique dirigée par une coalition hétérogène comprenant les militaires, les partis politiques et les OSC²⁷. La sortie de la transition passe par l'organisation de nouvelles élections fondationnelles²⁸ de la démocratie burkinabè. Ces élections présidentielles et législatives ont vu la victoire du MPP (Mouvement du Peuple pour le Progrès), devenant ainsi le nouveau parti au pouvoir. Le constat qui se dégage met en relief un bouleversement du système des partis politiques. En plus de l'émergence de nouveaux acteurs non moins importants du jeu politique, tels les mouvements citoyens, les partis politiques ont été les acteurs clés du processus de la transition. En raison du nombre impressionnant des formations partisans, il paraît intéressant de jeter un regard sur leur environnement interne et externe dans ce contexte post transition. Autrement dit, il s'agit de discuter de l'impact de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre sur la structuration du champ politique au regard de la prolifération des partis et formations politiques.

Cette contribution a pour objectif de saisir et d'expliquer les transformations actuelles au sein des partis politiques et du système partisan burkinabè. Autrement dit, quelles sont les caractéristiques actuelles des partis et formation politiques ? Quels sont les facteurs structurant le système de partis politiques ? L'impression qui se dégage est relative à l'affaiblissement du lien partisan avec la création de nouveaux partis issus d'anciens ou le fait que le jeu politique semble plus ouvert avec l'émergence de nouvelles formations politiques. Cette restructuration du champ partisan ne remet nullement en question l'idée selon laquelle les partis politiques connaissent toujours une instabilité tandis que le système de partis paraît plutôt stable. En effet, l'insurrection et la transition politique ont constitué une fenêtre d'opportunité en vue de l'affermissement de la démocratie burkinabè par le respect des règles démocratiques. Du point de vue pratique, le sujet revêt un intérêt d'actualité. Il s'agit de montrer les modalités de régénérescence du système politique en vue de renforcer les institutions démocratiques mises à mal par plusieurs années de personnalisation du pouvoir politique²⁹.

²⁴ Michel Camau et Gilles Massardier (dir.), *Démocraties et autoritarismes : Fragmentation et hybridation des régimes*, Paris, Karthala, 2009 et Olivier Dabene, Vincent Geisser et Gilles Massardier (dir.), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXI^e siècle. Convergences Nord-Sud*, Paris, La Découverte, 2008 ;

²⁵ Mathieu Hilgers et Jancinthe Mazzocchetti, *Révoltes et oppositions dans un régime semi-autoritaire : Le cas du Burkina Faso*, Paris, Karthala, Collections « Hommes et société », 2010 ;

²⁶ L'analyse sociologique caractérise ces régimes politiques à cheval entre démocratie et autoritarisme. Il n'est ni démocratique ni autoritaire. Autant, le régime adhère au principe du pluralisme, autant, il maintient des mécanismes informels autoritaires susceptibles d'empêcher l'éclosion du pluralisme. Voir notamment Michel Camau et Gilles Massardier (dir.), *Démocraties et autoritarismes : Fragmentation et hybridation des régimes*, op. cit. ; Olivier Dabene, Vincent Geisser et Gilles Massardier (dir.), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXI^e siècle. Convergences Nord-Sud*, op. cit. ;

²⁷ Léon Sampana, « La démilitarisation paradoxale du pouvoir politique au Burkina Faso », in Augé Axel et Gnanguènon Amandine (dir.), *Les armées africaines et le pouvoir politique au sud du Sahara*, Les Champs de Mars n°28, octobre 2015, pp. 34-49.

²⁸ Philippe Schmitter et Javier Santiso, « Three temporal dimensions », cité par Christophe Jaffrelot (dir.), *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Karthala, 2000., p. 51 ;

²⁹ Jean-François Médard, « L'Etat néo patrimonial en Afrique noire », in Jean François Médard (dir.), *Etats d'Afrique noire : formations, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, Collection « Hommes et sociétés », 1991, p.323-353 ;

Cette réflexion s'inscrit dans la sociologie des partis politiques dont les travaux empruntent plusieurs démarches méthodologiques. L'étude des partis politiques, après un examen des différents travaux, se caractérise par « *la pluralité de ses approches et méthodes, du fait de son développement dans des contextes historiques et nationaux variés* »³⁰. L'analyse des partis politiques empruntent traditionnellement les approches structuro-fonctionnaliste, des choix rationnels et l'approche inductive³¹. L'approche structuro-fonctionnaliste « *repose sur le postulat que toute théorie sur les partis politiques, comme tout autre phénomène politique, passe par l'identification des attributs communs et des rôles joués par ces derniers dans le système politique* »³². Dans cette approche, l'accent est mis sur l'historicité des partis politiques, leurs modes d'organisation et impacts sur le système politique concerné, de même que les fonctions des partis politiques comme la socialisation, la communication politique et le recrutement des personnels politiques. C'est dans cette approche que s'inscrivent les travaux des pionniers des études sur les partis politiques, à savoir Mosei Ostrogorski³³, Roberto Michels³⁴ et Maurice Duverger³⁵. Suivant l'approche des choix rationnels, les partis politiques sont saisis comme des « *entreprises politiques qui se battent sur un marché politique, [...] Les partis politiques en tant qu'institution ont des intérêts propres, distincts de ceux des politiciens professionnels et de ceux des électeurs* »³⁶. Les travaux de Max Weber³⁷, Daniel Gaxie³⁸ et Michel Offerlé³⁹ sont classés dans cette théorie choix rationnels. L'approche des choix rationnels renvoie aussi à l'approche strictement entrepreneuriale et utilitariste des partis comme des instruments permettant à certains acteurs de s'emparer du pouvoir, par la conquête des votes (vote-seeking) et des postes (office-seeking)⁴⁰. Cette approche constitue l'un des courants majeurs de la sociologie des partis politiques. Elle a pour objectif de mettre l'accent sur les luttes de pouvoir qui se déroulent au sein des partis politiques, les mécanismes de sélection des dirigeants, les enjeux internes aux partis politiques et les ressources mises en œuvre pour le positionnement stratégique en terme d'accès au pouvoir politique⁴¹. Enfin, Paul Numbissi Kom estime que l'approche inductive serait « *la plus heuristiquement féconde pour étudier les partis politiques car elle intègre les problématiques disparates du structuro-fonctionnalisme et de l'approche des choix rationnels. [...] Elle permet à la fois de comprendre les structures organisationnelles et idéologiques, les stratégies et les comportements des partis politiques* »⁴². Ces approches ne sont donc exclusives les unes des autres et doivent permettre de saisir la réalité ambiante du phénomène partisan⁴³. La difficulté

³⁰ Carole Bachelot, « L'étude des partis politiques : entre permanence et renouveau » *Pouvoirs*, n°163, 2017, p. 127 ;

³¹ Voir Paul Numbissi Kom, « Les partis politiques africains entre universalité et particularité », *Polis/R.C.S.P./C.P.S.R.*, vol. 15, numéros 1 et 2, 2008, p. 8 et ss.

³² Ibid.

³³ *La démocratie et les partis politiques*, Paris, Seuil, 1979 ;

³⁴ *Les partis politiques : essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Paris, Flammarion, 1971 ;

³⁵ *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1976 ;

³⁶ Voir Paul Numbissi Kom, « Les partis politiques africains entre universalité et particularité » op. cit., p. 19 ;

³⁷ *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959 ;

³⁸ « Economie des partis et rétributions du militantisme » in *Revue Française de Science Politique*, Vol. 27, n°1, pp 123-154 ;

³⁹ Michel Offerlé, *Les partis politiques*, op. cit. ;

⁴⁰ Carole BACHELOT, « L'étude des partis politiques : entre permanence et renouveau », op. cit., p. 130 ;

⁴¹ Frédéric Sawicki, *Les réseaux du parti socialiste sociologie d'un milieu partisan*, op. cit., p. 40 ;

⁴² Voir Paul Numbissi Kom, « Les partis politiques africains entre universalité et particularité », op. cit., p. 26 ;

⁴³ Sur ce point, Florence Haegel évoque trois grandes approches dans la littérature existante sur les partis politiques : l'approche entrepreneuriale qui consiste à considérer les partis en fonction de leurs objectifs, l'approche organisationnelle qui les analyse à la lumière de leur fonctionnement interne et l'approche sociétale qui s'intéresse à leur insertion dans la société, dans leur environnement. Florence Haegel, « Les partis vus de France et d'ailleurs », *Partis politiques et système partisan en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007, p.

de la recherche réside surtout dans le caractère exogène de ces approches et concepts dans toute tentative de saisir l'objet « parti politique » dans les Etats du sud. Pour surmonter cet obstacle épistémologique, Mamoudou Gazibo suggère que « *l'étude des partis politiques d'Afrique est particulièrement fertile si l'on adopte d'une part, une posture œcuménique qui autorise à s'approprier la littérature de la science politique mainstream qui, sur cet objet, est pratiquement aussi riche en pistes de recherche que les poids lourds de la discipline comme l'Etat ou les régimes ; et d'autre part, une démarche empirique attentive à ce que les terrains ont à montrer*⁴⁴ ». En clair, la démarche empruntée dans le cadre de cette réflexion s'inscrit dans cette approche syncrétique en mettant un accent particulier sur l'historicité des partis politiques africains et burkinabè plus spécifiquement. Comme Mamoudou Gazibo, il s'agira d'adopter « une démarche empirico-inductive » dans notre tentative de compréhension du phénomène partisan actuel dans le contexte de sortie de la transition de 2015. Ce travail, qui est le fruit d'une collecte de données par la recherche documentaire, a permis de procéder à une analyse structurale des partis politiques (**I**) indispensable au décryptage du système de partis politiques (**II**).

I. Analyse structurale des partis politiques

Le mode d'organisation des partis politiques est un élément de l'approche structuro-fonctionnaliste. Il s'agit de jeter un regard sur l'architecture des partis politiques pris dans leur globalité organisationnelle (**A**). La structure des partis politiques s'appuie également sur des éléments idéologiques pour mesurer le niveau de clivages existants (**B**).

A. L'organisation des partis : une architecture multiforme

L'organisation des partis politiques est un élément fondamental de leur dynamique structurelle (**I**). Dans ce sens, le parti politique apparaît comme le fruit d'une action collective dont la conquête et l'exercice du pouvoir restent l'objectif principal. Cependant, l'inégal accès aux ressources constitue un facteur de compréhension des difficultés organisationnelles de nombreux partis politiques (**2**).

1. Les tendances institutionnelles des partis politiques

Les textes fondateurs régissant les partis politiques, notamment les statuts et règlements intérieurs, prévoient divers organes d'encadrement et de décision. En la matière, il existe une liberté d'organisation et de structuration de chaque parti. Au Burkina Faso, l'article 16 de la Charte des partis politiques accorde aux partis et formations politiques légalement reconnus une autonomie organisationnelle. La structuration interne des partis politiques est donc laissée au bon vouloir des dirigeants.

En règle générale, la lecture des différents statuts des formations politiques révèle qu'ils sont organisés en trois niveaux : les organes de base, les organes intermédiaires et les organes de direction. Chaque parti politique est théoriquement structuré du niveau national au niveau local pour répondre au critère de la complétude organisationnelle prôné par Myron Weiner et Joseph Lapalombara. Au niveau national, un congrès, se réunit périodiquement, pour débattre des questions internes et externes du parti. Cet organe a pour mission aussi de désigner les instances nationales du parti. Quels que soient les termes utilisés, il y a toujours un bureau ou

391-406 cité par Carole Bachelot, « L'étude des partis politiques : entre permanence et renouveau », op. cit., p. 128

⁴⁴ Mamoudou Gazibo, « Pour une réhabilitation de l'analyse des partis en Afrique », op. cit., p. 5-17 ;

un conseil national, avec au sommet un président ou un secrétaire national. Ce « chef » est le plus souvent élu par l'ensemble des adhérents. A titre illustratif, le MPP est organisé de manière pyramidale. Au sommet se trouve le BPN (Bureau Politique National). Le BPN est l'organe supérieur de direction du parti⁴⁵. En outre, il est créé auprès du BEN (Bureau Exécutif National), un Haut Conseil du Parti (HCP) qui se compose de treize (13) membres du BPN choisis en fonction de la compétence, de l'intégrité, du mérite politique et nommés par le congrès du parti. En ce qui concerne le CDP (Congrès pour la Démocratie et le Progrès), l'ex-parti au pouvoir au Burkina Faso⁴⁶, les organes de direction comprennent le Bureau Politique National (organe dirigeant du parti) et le Bureau Exécutif National qui est l'organe exécutif. Il existe également à ce niveau la Commission Nationale de Contrôle et de Vérification qui est l'organe de contrôle du parti mis en place par le Bureau Politique National et les Commissions permanentes en tant que cadres de travail créés par le Bureau Politique National sur proposition du Bureau Exécutif National⁴⁷. L'article 22 des statuts de l'ADF/RDA (Alliance pour la démocratie et la fédération/Rassemblement démocratique africain), parlent des organes centraux du parti que sont : le congrès, les structures nationales de coordination et d'appui du parti, le Bureau Politique National, le Bureau Exécutif National et le Secrétariat Exécutif Permanent. La plupart des formations politiques obéissent à cette structuration interne, que le parti soit ancien ou récent. En outre, la majeure partie des formations politiques disposent au niveau central ou au sommet de leur hiérarchie organisationnelle un bureau politique national et un secrétariat exécutif chargés de définir la ligne directrice du parti et de contrôler l'application des textes et résolutions des instances nationales. Enfin, toujours à l'échelle nationale, le parti se dote d'instances exécutives. Il s'agit là d'organes de direction chargés de conduire le parti suivant les orientations, les directives, les recommandations ou encore les conclusions pré établies par les instances, qui sont, entre autres, le congrès, la convention, l'assemblée, la session, etc.

Au niveau local, il existe des entités de base, sections ou cellules, qui sont regroupées par fédérations départementales dont les instances sont élues par les adhérents. C'est à ce niveau que s'organise le "travail de terrain" qui permet au parti d'être en prise directe avec l'électorat. À la base, existent des Cellules qui sont moyennement dotées en pouvoir d'initiative. Elles exécutent les ordres venus de l'instance dirigeante. Ces cellules regroupent évidemment les militants des villages et quartiers de villes. A un échelon administratif supérieur, sont placées les Sections et Fédérations. Ces dernières regroupent les délégués des cellules de base. Au niveau de l'ADF/RDA comme du PDCI/RDA en Côte d'Ivoire, elles sont appelées "organes décentralisés" et ils comprennent le comité⁴⁸, la section⁴⁹, la fédération⁵⁰ et la convention⁵¹. Les structures de base du CDP sont le Comité au niveau du secteur ou du village, la Sous-section au niveau de la Commune ou de l'Arrondissement, la Section au niveau provincial et la Coordination Régionale au niveau de la Région.

⁴⁵ Voir Statuts du MPP ;

⁴⁶ Le CDP a été créé le 05 février 1996, à la suite de l'ODP/MT (Organisation démocratique et populaire/Mouvement du travail) par la fusion de 10 partis politiques se réclamant de la social-démocratie. Il est resté au pouvoir jusqu'à l'insurrection des 30 et 31 octobre 2014 ;

⁴⁷ Confère les statuts du Congrès pour la démocratie et le progrès ;

⁴⁸ L'organe de base est le comité. Son ressort géographique est le village, le secteur ou le quartier dans les communes, les arrondissements, les chefs lieux de département, les établissements secondaires et écoles dans les dites localités et les UFR des Universités ;

⁴⁹ La section est le regroupement des comités au niveau des communes, des arrondissements, des départements, de chaque campus universitaire et de l'ensemble des établissements scolaires d'une province.

⁵⁰ La Fédération est le regroupement des sections au niveau d'une province. L'Assemblée des délégués composée de trois membres par section, élit les membres du bureau de la Fédération provinciale.

⁵¹ La convention est le regroupement des fédérations au niveau d'une région. L'Assemblée des délégués fédéraux composée de cinq (5) membres par fédération élit les membres du bureau de la convention régionale.

Les organes intermédiaires des partis politiques comprennent des structures ad hoc qui sont des regroupements de certaines couches de la population en vue de leur mobilisation pour des batailles électorales futures. En général, il s'agit d'organisations de jeunes et de femmes au service du parti politique. Ces genres d'organisations ne manquent pas et elles sont florissantes au niveau des différents partis politiques. Au niveau toujours du CDP, il est créé auprès du BPN des structures spécifiques de mobilisation et d'animation qui regroupent les anciens, les femmes et les jeunes militants et sympathisants dénommées unions nationales du parti.⁵² L'ADF/RDA a mis en place des structures nationales de coordination et d'appui que sont le conseil national des sages, le comité national des cadres, le comité national des femmes et le comité national des jeunes.⁵³ Au niveau du parti au pouvoir, dont la structuration semble peu différente de celle du CDP, il est prévu les coordinations des structures socioprofessionnelles considérées comme les structures faitières de cadres spécifiques pour l'action du parti dans les marchés et *yaars*⁵⁴, dans le secteur informel et dans les secteurs formels publics et privés. En outre, trois catégories d'unions sont instituées à savoir l'union nationale des jeunes, l'union nationale des femmes et l'union nationale des anciens. Dans la pratique des partis politiques, la plupart d'entre eux ont des structures de jeunes⁵⁵ et de femmes⁵⁶ chargées de mobiliser les membres de leur corps social lors d'élections ou d'activités intéressant la vie du parti.

La capacité d'un parti politique à durer, à perdurer même à travers le temps, demeure largement tributaire de la qualité mobilisatrice de son organisation. C'est cette qualité qui fait accéder les responsables du parti aux fonctions de gouvernement avec un usage optimal des ressources, dans un temps minimal et pour une durée maximale. Ces instances de direction varient en fonction de chaque parti sur le plan formel et non substantiel. Elles sont collégiales, bureau politique ou bureau exécutif, plus ou moins personnalisées, secrétaire général ou président etc. Cette organisation partisane dépend en dernier lieu de la capacité de mobilisation financière et matérielle des dirigeants.

2. L'inégal accès aux ressources financières et le déficit organisationnel

Si en théorie, les partis politiques disposent de structures diverses, admettons qu'au plan pratique, la situation n'a guère évolué quant à la présence effective sur le terrain. L'un des critères discriminant est déterminé par l'inégal accès aux ressources financières et matérielles, notamment le financement public. C'est ce financement qui permet à certains partis politiques hors des périodes électorales de fonctionner et de maintenir une certaine continuité organisationnelle. Ce financement n'est cependant pas accessible à tous les partis politiques dans la mesure où il est octroyé sur la base des résultats obtenus aux dernières élections législatives. Suivant la loi sur le financement des partis politiques, entre deux élections, pourront bénéficier d'un soutien financier de l'Etat les partis ayant obtenu au moins 3% des

⁵² Confère statut du CDP ;

⁵³ Confère statut de l'ADF/RDA ;

⁵⁴ Il s'agit d'une expression en langue locale mooré désignant un marché informel, peu structuré ;

⁵⁵ L'UPR en Guinée. Voir El Hadj Omar DIOP, *Partis politiques et processus de transition démocratique en Afrique noire. Recherches sur les enjeux juridiques et sociologiques du multipartisme dans quelques pays de l'espace francophone*, Paris : EPU, 2006, p.370-371;

⁵⁶ Le RDPC au Cameroun, l'UPR en Guinée, le RPM au Mali, le RDG au Gabon, l'AFP et le PARENA au Mali comprennent tous des structures féminines. Voir El Hadj Omar DIOP, *Partis politiques et processus de transition démocratique en Afrique noire. Recherches sur les enjeux juridiques et sociologiques du multipartisme dans quelques pays de l'espace francophone*, op. cit., p. 367-370 ;

suffrages exprimés. Les partis politiques obtiennent leur subvention au prorata des suffrages obtenus. Au regard des résultats des dernières élections législatives et selon le rapport de la Cour des comptes, six partis politiques bénéficient, au titre de l'année 2018, de cette subvention. Il s'agit de l'Alliance pour la Démocratie et la Fédération-Rassemblement Démocratique Africain (ADF-RDA) : 19 300 000 FCFA ; du Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP) : 83 150 000 FCFA ; du Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP) : 218 500 000 FCFA ; de la Nouvelle Alliance du Faso (NAFA) : 26 150 000 FCFA ; de l'Union pour la Renaissance / Parti Sankariste (UNIR/PS) : 23 600 000 FCFA ; et de l'Union pour le Progrès et le Changement (UPC) : 129 300 000 FCFA⁵⁷. Soit 500 millions FCFA. Les autres partis politiques, plus d'une centaine, se retrouvent sans ressource durant cinq années.

La question de l'accès au financement public hors campagne électorale est d'autant plus importante que certains leaders le pointent comme un prétexte de leur déficit organisationnel et fonctionnel. Faute de fonctionnement également, le parti politique peut se voir interpellé par le ministère en charge des libertés publiques. En 2016, le ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité intérieure dans « *un communiqué en date du 1^{er} août 2016, invitait les dirigeants des partis et formations politiques à se conformer aux dispositions de l'article 19 de la loi n°032-2001/AN du 29 novembre 2001 portant charte des partis et formations politiques au Burkina Faso*⁵⁸ ». Cette injonction se fonde sur les dispositions de l'article 29 de la loi précitée qui stipulent que « *Lorsque le parti ou la formation politique ne respecte plus ses propres statuts relatifs à son fonctionnement régulier, le Ministre chargé des libertés publiques peut lui adresser un avertissement lui enjoignant de respecter ses statuts* ». Les partis politiques incriminés ont eu jusqu'au 31 août 2016 pour se conformer à loi ou subir sa sanction. Par exemple, l'Union des Forces centristes (UFC), parti fondé en mai 2011 par Issa Balima et qui n'a pas tenu de congrès depuis sa création a été sous le coup de la sanction. Son leader met en cause la disparité du financement public : « *nous avons en gros six partis politiques qui bénéficient de financement hors campagne, de financement pour le fonctionnement du parti politique. Comprenez que même si les autres le veulent, ils ne peuvent pas produire le même résultat au même moment que ceux qui bénéficient du financement hors campagne*⁵⁹ ». Pour Thibault Nana, président du Rassemblement démocratique et populaire (RDP), créé également en 2011 : « *Cette mesure vise tout simplement à éliminer les petits partis de la scène politique, alors même que ces petits ne bénéficient d'aucune subvention pour leurs activités quotidiennes*⁶⁰ ». Son parti n'a organisé aucun congrès depuis 2013. La non-tenu des instances du parti semble également imputable à l'absence de financement public reçu en dehors des campagnes électorales. Il en est de même de la structuration du parti politique en général, poursuit-il : « *Si eux ils disent que chacun doit avoir un siège pour son parti et que, on ne gagne pas de subventions, comment voulez-vous qu'on fasse ? Il y a deux poids deux mesures. Chez moi, ici, c'est un problème de siège : organiser un congrès, ça demande beaucoup de fonds, faut dégager des fonds. Mais si vous n'avez pas ces moyens, dans la mesure, quand il n'y a plus de financement des partis politiques même hors campagne, on ne nous donne plus [rien], donc c'est difficile. Cibler des partis pour éliminer, je ne suis pas d'accord ! Si [on] doit éliminer, éliminer tous ceux qui n'ont pas les moyens pour gérer leur parti. Ça je suis parfaitement d'accord*⁶¹ ». En clair, la majorité des partis politiques trouvent dans le financement public la principale source de leur implantation. En réalité, peu de partis politiques fonctionnent conformément à leurs textes et

⁵⁷ http://french.xinhuanet.com/2019-01/30/c_137784934.htm;

⁵⁸ <http://news.aouaga.com/h/101990.html>;

⁵⁹ <http://www.rfi.fr/afrique/20160804-burkina-faso-loi-partis-reactions-issa-balima-thibault-nana>;

⁶⁰ <http://www.rfi.fr/afrique/20160804-burkina-faso-loi-partis-reactions-issa-balima-thibault-nana>;

⁶¹ <http://www.rfi.fr/afrique/20160804-burkina-faso-loi-partis-reactions-issa-balima-thibault-nana>;

aux dispositions législatives en vigueur. Une forme d'hibernation des partis politiques prévaut entre deux élections. Seulement quelques partis politiques fonctionnent réellement en termes de tenue de réunion périodiques à leur siège, d'organisation des instances statutaires. L'insuffisante structuration des partis politiques a comme conséquence leur emprise moyenne sur la société.

B. Une emprise moyenne sur la société

L'analyse structurale des organisations partisanes a une conséquence sur leur implantation territoriale. Les partis politiques sont majoritairement concentrés dans les centres urbains (1) au détriment des zones rurales. Cette déconnexion témoigne en outre le fait que les partis politiques sont peu regroupés autour de clivages sociaux (2), susceptibles de renforcer leur base électorale.

1. La concentration urbaine des partis politiques

La question de l'absence d'investissement local des partis politiques renvoie à leur affaiblissement sociologique selon François Borella⁶². Cet affaiblissement sociologique a de nombreuses tentatives d'explications dont l'asthénie des organes locaux dont les causes sont variables : prédominance des élus, personnalisation du parti, inadaptation des formes d'action partisane à nos sociétés du spectacle de l'image, de l'émotion et de l'éphémère⁶³. L'asthénie des organes locaux des partis politiques est liée à la faiblesse des structures locales des partis du fait de leur absence.

Les partis politiques déploient leurs actions dans les principaux centres urbains du pays et souvent les localités rurales. Le constat global montre une concentration des activités dans les centres urbains. Cette urbanisation des partis politiques met en relief le faible niveau d'enracinement politique et territorial, critère physique important dans la définition des partis politiques. Le concept d'enracinement politique et territorial des partis politiques renvoie à plusieurs réalités. Dans une conception de caractère sociologique⁶⁴, il se réfère à la transformation d'organisations plus ou moins structurées en véritables partis agencés pour la conquête et l'exercice du pouvoir politique. Ce type d'institutionnalisation suppose la conjonction d'éléments « *objectifs* » et d'éléments « *subjectifs* »⁶⁵. Trois critères sont utilisés pour mesurer l'institutionnalisation ou l'enracinement politique et territorial d'un parti politique : l'ancienneté⁶⁶, la dépersonnalisation de l'organisation⁶⁷ et la différenciation

⁶² François Borella, « Existe-t-il une nouvelle approche dans l'étude des partis politiques ? » in Dominique Andolfatto, Fabienne Greffet et Laurent Olivier (Sous la direction), *Les partis politiques. Quelles perspectives ?*, Paris, L'Harmattan, Collection Logiques politiques, 2001, p. 78 ;

⁶³ Ibid. ;

⁶⁴ Dans une approche juridique, l'institutionnalisation des partis politiques signifie leur reconnaissance et leur consécration constitutionnelle dans le système politique.

⁶⁵ C'est-à-dire l'ancrage des partis en tant qu'institutions et l'acceptation des partis, leur légitimité. Voir Yves Mény, *La politique comparée*, op. cit., p.71 ;

⁶⁶ L'ancienneté renvoie au critère de temporalité du parti. Ainsi, plus un parti est âgé, plus il s'institutionnalise.

⁶⁷ C'est sans doute un élément essentiel de la continuité d'une organisation dans la mesure où elle permet à celle-ci de dépasser l'espérance de vie de son fondateur, si prestigieux soit-il. « *Tant qu'un parti (...) n'a pas surmonté la crise de succession de son fondateur, tant qu'il ne s'est pas doté des règles de succession légitimes aux yeux de ses membres, son "institutionnalisation" reste frappée de précarité* ». Monica et Jean Charlot, « Les groupes politiques dans leur environnement », in Jean Leca et Madeleine Grawitz (ed.), *Traité de science politique*. Vol. III, 1985, p. 437.

organisationnelle⁶⁸. Au Burkina Faso, les partis politiques satisfont difficilement à la conjonction de ces trois critères. Nombreux sont ces partis politiques qui ont pu émerger à partir des années 1990. L'ADF/RDA en tant que parti avant-gardiste des indépendances africaines, malgré son ancienneté, parti-Etat sous la 1^{ère} République et parti au pouvoir sous la 3^{ème} République, demeure faiblement implanté sur toute l'étendue du territoire. Aussi, nombreuses sont les formations politiques des années 1990, 2000 et 2010 dont les leaders sont toujours aux commandes. Elles sont souvent même victimes de chocs substantiels notamment les crises de légitimité au sein des organes dirigeants affaiblissant leur institutionnalisation des partis politiques. L'institutionnalisation des partis politiques met en relief notamment leur enracinement physique territorial, la localisation géographique.

La localisation géographique d'un parti politique est un élément capital pour sa crédibilité. Les électeurs, sympathisants et adhérents doivent savoir où se rendre pour s'informer sur le parti. Ce qui suppose que le parti dispose d'un siège physique avec des adresses précises et un service administratif minimum. Rares sont les partis au Burkina Faso à disposer de sièges bien établis, en dépit des prescriptions légales en la matière. Selon l'article 14 de la Charte sur les partis au Burkina Faso, les dirigeants doivent doter le parti ou la formation politique d'un siège officiel avec adresse (boîte postale, téléphone et fax ou adresse électronique) lequel doit se trouver sur le territoire burkinabè. En outre, l'absence de siège officiel suspend la reconnaissance dudit parti ou de ladite formation politique. Le législateur nigérien est allé plus loin en durcissant les conditions d'existence des partis politiques. La Charte des partis politiques du Niger fait obligation à tout parti d'avoir non seulement un siège national, mais aussi des représentations permanentes et animées dans au moins cinq (5) des huit (8) régions du pays. Tout parti incapable de se conformer à cette prescription dans un délai d'un an est passible de suspension. Cette obligation de localisation physique ne ressort pas explicitement de la législation malienne sur les partis politiques ni de celle du Burkina Faso.

Les partis politiques exercent l'essentiel de leurs activités dans les zones urbaines et surtout dans les capitales. L'accès à ces centres urbains est plus facile. De même, en termes médiatique, tenir des rencontres dans les villes donne plus de possibilités d'accès aux médias. Cette situation met en relief la problématique de l'élargissement de l'espace démocratique dans les sociétés africaines et la question de la diffusion des principes républicains et démocratiques dans les sociétés rurales. Il est vrai que les démocratisations africaines semblent avoir comme point d'ancrage les espaces urbains. Tout laisse penser que la vie politique se limite aux villes où se concentrent les principales institutions et organisations politiques (partis politiques, syndicats, associations). Les sociétés rurales, pour leur part, ne sont sollicitées que pendant les campagnes électorales ou lors des tournées des leaders politiques, l'enjeu étant ici de capter leurs suffrages⁶⁹.

L'absence d'investissement local est caractéristique des « petits » partis politiques en général par opposition aux partis politiques d'un calibre plus important. Comme l'affirme Jean Charlot « *En politique, la petitesse n'est jamais une qualité. C'est au pire la sanction de l'échec, au mieux l'espoir d'un avenir. Le pouvoir appartient pour l'essentiel aux gros*

⁶⁸ Un troisième élément de l'institutionnalisation des partis est à rechercher dans leur organisation spécifique en tant qu'instruments propres de mobilisation politique et de conquête du pouvoir. Le groupe particulier que constitue le parti politique est doté de traits organisationnels spécifiques, dans ses moyens (recrutement des militants, organisation du parti, sélection des candidats ou élections) comme dans ses méthodes. Le parti politique se différencie de la simple association, du groupe d'intérêt, du club, même s'il a pu emprunter ou conserver les traits de ces organisations particulières. Yves Mény, La politique comparée, *op. cit.*, p.72 ;

⁶⁹ Mahaman T. Alou, « L'avenir du processus de démocratisation en Afrique: les avatars de la consolidation démocratique », *Bulletin du Codesria*, n°3 et n°4, p. 37;

*bataillons*⁷⁰ ». Cette capacité organisationnelle est commune aux partis au pouvoir qui ont pu bénéficier des avantages de l'Etat pour instaurer une structure politique étoffée. Notamment le CDP ancien parti politique au pouvoir. Ce parti dont les racines remontent au Front populaire, ayant succédé à la Révolution démocratique et populaire du Capitaine Thomas Sankara, a toujours fait montre d'une solide organisation territoriale. Il a hérité des anciennes structures de la révolution, spécifiquement les CDR (Comités de défense de la révolution)⁷¹ pour s'implanter durablement sur le territoire national. Avec surtout aux moyens de l'Etat à la disposition de ses dirigeants. Le MPP créé par des dissidents du CDP profite de cet atout organisationnel pour accéder au pouvoir à la faveur de l'insurrection populaire grâce au capital économique, matériel et relationnel détenu par ses fondateurs⁷². Il n'est donc pas étonnant de constater que ce sont ces mêmes partis politiques qui présentent un état d'enracinement politique et territorial avancé. Les autres, les « petits » partis politiques, faute de moyen, sont obligés de fonctionner avec une structuration minimale ne dépassant pas le siège national du parti.

En somme, l'analyse structurale des partis politiques semble révéler leur faiblesse organisationnelle en dépit de l'existence de textes. La plupart des partis politiques ont fixé leurs bases réelles dans les grands centres urbains au détriment des zones rurales ou locales où leur présence ne se fait voir qu'à la veille des joutes électorales. De nombreux partis ont des « liens faibles avec la société qu'ils sont censés représenter⁷³ ». En clair, les partis politiques sont fondés indépendamment de tout clivage dans la société qu'ils sont censés défendre et représenter.

2. Des clivages partisans insignifiants

La théorie des clivages partisans a été développée par Stein Rokkan, puis par Hans Kriesi selon laquelle les partis se développent en prenant en charge de grands clivages sociaux (entre possédants/travailleurs par exemple, ou plus récemment autour de la mondialisation)⁷⁴. Elle renvoie à la problématique de l'ancrage social des partis politiques. Stein Rokkan part de l'idée qu'un parti ne peut durablement enraciner son organisation que s'il se fonde sur un clivage social profond. Il distingue dans ce sens quatre clivages fondamentaux : Etat/Eglise,

⁷⁰ Jean Charlot, *La politique en France*, Paris, Le Livre de Poche, coll. « références », n°509, p. 105 cité par Annie Laurent et Bruno Villalba, « Introduction » in Annie Laurent et Bruno Villalba (Sous la direction), *Les Petits partis. De la petitesse en politique*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques Politiques, 1997, p. 9 ;

⁷¹ Dans l'esprit des révolutionnaires d'août 1983, les CDR constituent l'organisation authentique du peuple dans l'exercice du pouvoir révolutionnaire. C'est l'instrument que le peuple s'est forgé pour se rendre véritablement souverain de son destin et étendre de ce fait son contrôle dans les domaines de la société. Ils ne sont pas un parti. Ils sont un mouvement de masse auquel adhère le peuple sur la base de la plate-forme anti-impérialiste dégagée par le Discours d'Orientation Politique (DOP) du 2 octobre 1983. Le Statut général des CDR précise davantage leur mission qui est de défendre la RDP, c'est-à-dire sauvegarder les acquis révolutionnaires, garantir la continuité, œuvrer à atteindre tous les objectifs fixés sur tous les plans. Cf. Front populaire, Mémoire sur les événements du 15 octobre 1987, Ouagadougou, mars 1988, p.5 ;

⁷² Il s'agit de Feu Salif Diallo, Simon Compaoré et le président du Faso Roch Marc Christian Kaboré ;

⁷³ Nicolas Van de Walle et Kimberley, « Partis politiques et systèmes de partis dans les démocraties "non libérales" africaines », *L'Afrique Politique*, p.42.;

⁷⁴ Seymour M. Lipset et Stein Rokkan, « Cleavage Structures, Party Systems, and Voter Alignments: An Introduction », in id. (dir.), *Party Systems and Voter Alignments: Cross National Perspectives*, New York (N. Y.), The Free Press, 1967, p. 1-64 ; Hanspeter Kriesi et al., « Globalization and the Transformation of National Political Space: Six European Countries Compared », *European Journal of Political Research*, vol. 45, n° 6, 2006, p. 921-956 cité par Carole Bachelot (2017), « L'étude des partis politiques : entre permanence et renouveau », op. cit., p. 137 ;

Centre/Périphérie, Urbain/Rural et Possédants/Travailleurs⁷⁵. Daniel Louis Seiler va classer les partis politiques d'Europe occidentale au prisme de ces clivages en distinguant des partis bourgeois et des partis ouvriers, des partis centralistes et des partis régionalistes ou autonomistes, des partis démocrates-chrétiens et des partis anti-cléricaux. Il conclut en disant que « *L'inscription de chaque parti européen dans une catégorie donnée repose sur son histoire, son programme, les liens qu'il entretient avec différents groupes (syndicats ou associations) et la composition sociale de son électorat et de ses membres*⁷⁶ ».

Les études sur les partis politiques africains ne mettent pas suffisamment l'accent sur cette problématique dans la mesure où ils mobilisent difficilement des groupes sociaux spécifiques et ne prennent pas appui sur eux. Selon Giovanni M. Carbonne et Annabelle Larouche St Sauveur « *Les partis africains sont rarement analysés en termes d'idéologie, de programmes et de plate-forme politique*⁷⁷ ». Pour eux, certains chercheurs « *concluent à l'absence de véritables clivages politiques* ». Les clivages partisans tendent à mettre en exergue les idées défendues par chaque parti politique. Ces idées véhiculées par les partis permettent de mesurer le degré de polarisation du système partisan. Le débat politique à chaque moment du temps, dans chaque société, est fait d'affrontements sur des idées. Sur chaque thème du débat politique, il se dégage, au-delà du foisonnement des déclarations, la position de fond des partis (par exemple, en économie, identifier leur degré de libéralisme et d'interventionnisme)⁷⁸.

Les partis politiques manquent à l'appel du débat idéologique. Cela ne voudrait pas dire qu'ils n'ont pas de ligne idéologique. Les principales lignes idéologiques concernent la social-démocratie et le libéralisme politique. Certains partis politiques se réclament également du « sankarisme » inspiré du discours politique, des actions et des attitudes du leader de la révolution démocratique et populaire (1983-1987). D'autres par contre, à dessein, entretiennent le flou quant à leur position idéologique. De même, certains partis politiques élaborent et proposent des projets de société contenus dans leur manifeste. A la veille des scrutins, les programmes politiques sont proposés en vue de séduire l'électorat. Cependant, ce trait relativement commun aux partis politiques réside dans l'absence de différenciation des programmes. Les différences idéologiques sont mineures et les discussions sur les politiques publiques pratiquement inexistantes⁷⁹. Bien que les partis d'opposition puissent critiquer la gestion gouvernementale de l'économie, les plates-formes des partis politiques se différencient très peu, les projets sont rarement discutés⁸⁰. Cette déficience idéologique des partis politiques burkinabè, comme d'ailleurs des partis politiques africains, pourrait s'expliquer par leur genèse. Historiquement, ils sont le fruit des luttes anticoloniales et de l'accession à l'indépendance dans les années 1960. Le principal objectif à l'époque a été constitué par la lutte pour l'indépendance. La vague de démocratisation des années 1990 a entraîné la résurgence du multipartisme intégral après l'intermède des régimes autoritaires à partis uniques ou de régimes militaires. L'émergence rapide des partis politiques partout dans les Etats de l'Afrique au sud du Sahara ne symbolise nullement une cristallisation autour de

⁷⁵ Frédéric Sawicki, « La science politique et l'étude des partis politiques », in *Cahiers Français*, Paris, « Découverte de la science politique », n°276, mai-juin, 1996, pp. 51-59 ;

⁷⁶ Ibid.

⁷⁷ Giovanni M. Carbonne et Annabelle Larouche St Sauveur (2006), « Comprendre les partis et les systèmes de partis africains. Entre modèles et recherches empiriques », op. cit., p. 22 ;

⁷⁸ Pierre Bréchon, *Les partis politiques*, op. cit., p.49 et s.

⁷⁹ Nicolas van de Walle et Kimberley Smiddy, « Partis politiques et systèmes de partis dans les démocraties "non libérales" africaines », op. cit., p.52.

⁸⁰ Robert Buijtenhuijs et Céline Thiriout, *Démocratisation en Afrique au Sud du Sahara, 1992-1995*, CEA-CEAN, 1995;

clivages sociétaux comme dans les démocraties occidentales. Certes les grands débats divisent les partis politiques le temps d'une élection ou d'une conjoncture politique, mais ces divisions restent très volatiles. L'opposition politique actuelle, autour du CFOP, regroupe des partis politiques de lignes idéologiques opposées, de même que la majorité présidentielle. Dans chaque camp, autour d'une même table, des socio-démocrates et des libéraux se retrouvent. Dans la majorité présidentielle sont présents des « sankaristes » restés constamment en opposition avec les dignitaires du régime de Compaoré. Malgré l'opposition idéologique, anciens dignitaires du régime Compaoré et « sankaristes » se retrouvent dans la gestion d'un même pouvoir. En réalité, il s'agit d'alliance conjoncturelle et non structurelle autour des enjeux du pouvoir politique et de l'accès aux ressources de l'Etat. L'opposition n'est nullement idéologique mais plutôt stratégique car déterminée à obtenir une proximité vis-à-vis du pouvoir politique. Tout ceci témoigne de la fébrilité des conceptions idéologiques des partis politiques et de leurs militants qui n'hésitent pas du tout à changer de bord politique au gré de leurs intérêts. Ce constat impacte sur le système de parti politique dans lequel il n'existerait pas de cloisonnement idéologique.

II. Analyse systémique des partis politiques

Il est intéressant d'observer les partis politiques dans leur environnement pour y déceler la configuration du regroupement des partis politiques et la nature des relations qu'ils entretiennent entre eux. Le système partisan met en relief les systèmes de relations, d'opposition ou de collaboration, que les organisations partisans entretiennent entre elles. Le clientélisme demeure toujours au cœur de ces relations inter partisans (**B**) avec pour conséquence un éclatement du système (**A**).

A. Le système partisan : entre regroupement et dynamique de l'éclatement

En dépit du nombre pléthorique des partis politiques, les compétitions électorales se succèdent sans véritable suspens quant à leurs issues. Une concentration des suffrages au profit de quelques partis politiques demeure la constante et met en relief le caractère non compétitif du système partisan (**I**). En plus, le système partisan se singularise par la récurrence des phénomènes de déconstruction/reconstruction des partis politiques par la transhumance politique (**2**).

1. Une bipolarisation inégalitaire et non compétitive du système partisan

Le système de partis politiques est la conséquence des systèmes électoraux selon l'approche électorale. Mozaffar et Scarritt affirment que « *Les systèmes proportionnels produisent généralement des systèmes de partis plus fragmentés et compétitifs*⁸¹ ». Au Burkina Faso, pour les élections législatives et municipales, le Code électoral a prévu comme mode de scrutin la représentation proportionnelle. Le constat qui se dégage est un multipartisme intégral. Le mécanisme de la proportionnalité constitue un espoir pour chaque parti politique d'obtenir une récompense électorale en termes de postes électifs à l'issue des consultations électorales. Ce mode de scrutin serait une des explications, dans le cas du Burkina Faso, de la prolifération des partis politiques.

⁸¹ S. Mozaffar et J. Scarritt, « The puzzle of African party systems » *Party politics*, vol. 11, n°4, 2005, pp. 399-425 cité par Giovanni M. Carbone et Annabelle Larouche St Sauveur (2006), « Comprendre les partis et les systèmes de partis africains. Entre modèles et recherches empiriques », op. cit., p. 31 ;

L'analyse rapprochée du système de partis politiques burkinabè fait ressortir un regroupement des partis en deux principales tendances à savoir la majorité présidentielle et l'opposition. La majorité présidentielle comprend le regroupement de partis politiques sous le label APMP (Alliance des Partis de la Mouissance Présidentielle). Cet ensemble hétéroclite de formations politiques, qui compterait 48 partis politiques selon son coordonnateur⁸², a comme dénominateur politique commun de soutenir et de défendre le programme politique du Président du Faso et de contribuer activement à sa mise en œuvre⁸³. En retour, les partis politiques membres de l'APMP participent à la gestion du pouvoir politique. Ils bénéficient de postes dans le gouvernement. Cette structure bipolaire reste largement déséquilibrée au profit exclusif du parti au pouvoir car la position de nombreux partis politiques est fonction de leur proximité ou non avec le parti au pouvoir.

En outre, dans l'analyse du système de partis politiques, une distinction mérite d'être faite entre deux périodes, avant et après l'insurrection populaire. Avant l'insurrection, la nature du régime de Blaise Compaoré a naturellement donné naissance au CDP qui contrôlait tous les pans de la société. L'avènement de l'insurrection et le passage par la transition a eu comme conséquence une nouvelle configuration du paysage politique et du système de partis politiques. La dynamique interne du système de partis politiques fait ressortir certes un parti dominant mais qui est loin d'être hégémonique. Suivant l'approche morphologique, le parti dominant évolue dans un contexte compétitif où les chances de succès des différents partis politiques ne sont obstruées que par des pratiques non-démocratiques. Cette espérance de compétitivité du système partisan a été cependant contrariée en 2015 par « la loi d'exclusion » adoptée par le Conseil national de la transition visant les dignitaires du régime précédent. Les élections couplées (présidentielles et législatives) du 29 novembre 2015 ont été ouvertes nonobstant la loi d'exclusion⁸⁴. Cette disposition du code électoral va écarter les dignitaires de l'ancien régime de la compétition électorale. Il leur est reproché la tentative de modification de l'article 37 de la Constitution relatif au mandat du président du Faso. Au départ, il n'y a eu ni parti au pouvoir ni candidat sortant. Ce degré d'incertitude a constitué une fenêtre d'opportunité pour les partis politiques faisant preuve d'un minimum de sens organisationnel.

Les résultats des élections législatives ont été proclamés par le Conseil constitutionnel le 22 décembre 2015. Seulement quatorze partis (14) politiques sont admis à siéger à l'Assemblée nationale sur un total de quatre-vingt-dix-neuf (99) partis et formations politiques en lice. Aucun parti politique n'a obtenu la majorité absolue des cent vingt-sept (127) sièges. Trois principaux partis politiques se dégagent à savoir le MPP (55 sièges), l'UPC (33 sièges) et le CDP malgré l'invalidation de certaines de ses candidatures de taille obtient 18 sièges. Ce trio concentre environ 84% des sièges à l'Assemblée nationale. Les autres formations politiques ont des sièges dans la fourchette de 1 à 5 au plus⁸⁵ (16% des sièges). En réalité, la pléthore de formations politiques est un élément de fragilisation et d'émiettement des suffrages des électeurs. Elle n'empêche pas la constitution de majorité même si celle-ci reste peu qualifiée.

Sous la VII^{ème} législature, il existe un parti majoritaire mais non dominant. Le constat qui se dégage met en relief une coalition dominante constituée du MPP et des partis membres de

⁸² M. Clément Sawadogo dans un entretien sur la radio Ouaga FM diffusé le 23/11/2019 de 9h00 à 10h00 ;

⁸³ Voir *Convention et Code de bonnes conduites de l'AMP*, in www.cdp-burkina.org;

⁸⁴ Voir Yakouba Ouedraogo, « Retour sur une décision controversée : l'arrêt de la Cour de justice de la CEDEAO du 13 juillet 2015, CDP et autres c/ État du Burkina », *Les Annales de droit* [En ligne], 10 | 2016, mis en ligne le 08 janvier 2018, consulté le 27 novembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/add/342> ; DOI : 10.4000/add.342;

⁸⁵ Voir www.ceni.bf

l'APMP. A leurs côtés, le groupe des partis de l'opposition qui se divise en deux : les partis de l'opposition affiliés au CFOP et les partis de l'opposition non affiliés au CFOP. Selon la loi, « *Tout parti politique doit faire une déclaration écrite publique de son appartenance à l'opposition ou à la majorité avec copie au ministre en charge des libertés publiques pour enregistrement. Le ministre chargé des libertés publiques établit et publie chaque année la liste actualisée des partis et formations politiques ayant fait leur déclaration comme partis ou formations politiques de l'opposition ou de la majorité* »⁸⁶. Enfin, certains partis politiques préfèrent le « non-alignement », c'est-à-dire ils ne sont ni de la majorité parlementaire ni de l'opposition regroupée autour du CFOP. Il s'agit de l'URD (Union pour la République et la Démocratie) dont le président affirme que : « *nous ne nous définissons ni de la majorité ni de l'opposition* »⁸⁷.

Le système actuel est celui avec un parti majoritaire entouré par un essaim de petits partis fortement volatils. Le fait marquant est la combinaison de grands partis disposant de majorités confortables entourés par une multitude de minuscules partis⁸⁸ ou de « petits partis politiques », suivant l'approche électoraliste, qui recueillent moins de suffrages à l'issue des élections, qu'elles soient nationales ou locales. Les résultats des élections présidentielles du 29 novembre 2015 démontrent l'écart pouvant exister entre les différents partis politiques et leur candidat. Seulement trois candidats sont au-delà de la barre des 3% de suffrages exprimés donnant droit au remboursement de la caution de 25 000 000 F CFA. Il s'agit de Roch Marc Kaboré (53,46 %), Zéphirin Diabré (29,62 %) et Tahirou Barry (29,62 %)⁸⁹. La majorité des candidats se retrouvant avec des scores "peu honorables".

En clair, le système de parti majoritaire est la caractéristique essentielle du système politique burkinabé dans ce contexte post-insurrection. Il en résulte l'apparition d'une coalition dominante qui dirige le jeu politique et d'autres partis politiques qui tentent avec assez de difficultés d'y participer. Au moins le déséquilibre n'est pas criard dans la mesure où le parti au pouvoir est obligé de négocier avec certaines forces politiques pour exercer une domination. L'absence de cohésion et d'homogénéité au sein de l'opposition politique demeurent des facteurs conjoncturels favorables à l'absence d'équilibre des forces politiques. Malgré son nombre, elle n'arrive pas à constituer un contrepoids capable d'influencer le jeu politique. Ses membres sont en outre très manipulable et malléable à souhait par les détenteurs du pouvoir et des ressources étatiques.

2. La transhumance politique

La transhumance politique ou le nomadisme politique renvoie à la propension de certains hommes politiques aux retournements spectaculaires de vestes qui confortent le sentiment que les politiciens ne croient en rien⁹⁰. Cependant, le "nomadisme" ou la "transhumance" politique demeure sévèrement ressenti par les partis politiques de l'opposition qui se voient fragilisés par ces départs⁹¹. Pour régler ce problème, en 2009, le législateur a modifié la Constitution en

⁸⁶ Article 4 : loi n° 046-2013/an portant modification de la loi n°009-2009/an du 14 avril 2009 portant statut de l'opposition politique ;

⁸⁷ Voir le quotidien Le Pays, n°6672 du mercredi 12 septembre 2018, p.2 ;

⁸⁸ Nicolas van de WALLE et Kimberly SMIDDY, « Partis politiques et systèmes de partis dans les démocraties "non libérales" africaines », *op. cit.*, p.51;

⁸⁹ <http://news.aouaga.com/h/85547.html> consulté le 14/11/2019 à 11h38;

⁹⁰ Sémou Pathé Guèye, *Du bon usage de la démocratie en Afrique*, Dakar : NEAS, 2003, p.117.

⁹¹ Sur la transhumance politique, voir le dossier réalisé par *Sud Quotidien*, n°2221 du mercredi 30 août 2000, p.1-5 ; voir également Ismaïla Madior Fall, « La transhumance politique : modalités et impact sur le processus électoral, essai d'explication théorique », Dakar : Codesria, juillet 2000, 23 p.

y inscrivant l'interdiction du nomadisme politique⁹². Désormais, tout député qui démissionne librement de son parti ou de sa formation politique en cours de législature est de droit déchu de son mandat et remplacé par un suppléant⁹³. Cette disposition s'applique également aux élus locaux. Le législateur adhère à cette revendication longtemps soutenue par les partis politiques de l'opposition⁹⁴, victimes de cette pratique. C'est un phénomène craint et rejeté des partis politiques de l'opposition notamment. Comme l'a souligné un acteur politique ivoirien, « *Le nomadisme politique est un système à bannir dans nos rangs. Tout militant qui passe de parti en parti est un mauvais militant pour son parti. Tout cela a eu pour conséquence, la prolifération des candidatures. Cela est à regretter. C'est l'indiscipline caractérisée*⁹⁵ ». C'est donc un phénomène récurrent et transversal à la vie politique des Etats africains. L'interdiction législative n'est cependant pas de nature à dissuader les « nomades politiques ». Le phénomène continue après l'intermède de la transition politique et se déroule de manière beaucoup plus subtile. En effet, la loi pose comme condition de son application la démission de l'élu. Or, il peut décider de ne plus s'impliquer dans le fonctionnement de son parti et même se rapprocher d'un autre parti politique sans que le dispositif de la loi ne s'applique dans la mesure où son hypothèse n'est pas réalisée.

Les situations de divisions internes entre les leaders des partis politiques constituent un facteur structurant de l'analyse du système de partis politiques et des attitudes et choix des acteurs politiques. Sous le régime Compaoré, les partis politiques de l'opposition ont longtemps été confrontés à ces manœuvres "sous-marines" en vue de les stabiliser sur le terrain politique ou les coopter au sein du pouvoir présidentiel. Feu Salif Diallo⁹⁶, répondant à la question de savoir si le parti au pouvoir est impliqué dans la décadence de l'opposition, a affirmé : « *Je dirais oui et non. Oui parce que nous avons à faire quand même à des adversaires politiques dont l'objectif proclamé est la conquête du pouvoir d'Etat et nous en tant que parti majoritaire, notre principe aussi, c'est la conservation du pouvoir d'Etat. Ces deux attitudes ne peuvent pas se concilier. Ils mettent en œuvre des stratégies pour effectivement ravir le pouvoir d'Etat. Nous, nous mettons en place également des mesures pour le conserver. Donc de temps en temps, si on peut accélérer leur décomposition interne, on le fait, c'est tout à fait logique*⁹⁷ ». Le phénomène de scissiparité des partis politiques se produit toujours avec des fortunes diverses pour les uns et les autres.

Ces derniers mois ont été surtout marqués par la crise de gouvernance au sein du PAREN, membre de l'APMP. Cette crise a abouti à l'éjection du Président du parti Tahirou Barry, à l'époque Ministre de la culture. Un congrès organisé par le fondateur du parti a procédé au remplacement de toute son équipe avec comme conséquence son éviction du gouvernement. La crise au PAREN est particulièrement symptomatique de la personnalisation des partis politiques. Le fondateur se donne un droit absolu de faire et de défaire les organes dirigeants du parti⁹⁸. Il est constant de remarquer que la plupart des partis tendent vers une direction

⁹² Lire sur ce sujet Benjamin Boumakani, « La prohibition de la transhumance politique des parlementaires. Etude de cas africains », *Revue française de droit constitutionnel*, n°75, 2008/3, pp. 499 à 512 ;

⁹³ La loi a déjà été appliquée au député Louis Armand Ouali qui a été déchu de son mandat après son émigration à l'UPC (Union pour le progrès et le changement) ;

⁹⁴ Le parti PAREN en a souffert énormément durant la législature 2002-2007 en perdant trois de ses députés sur les quatre que compte le parti. Voir L'indépendant, n°915 du mardi 29 mars 2011 ;

⁹⁵ Dominique Fadegnon, n° 2216 Politique, Lundi, 14 Janvier, 2002, « Indiscipline au PDCI-RDA, Les militants d'Abobo exigent l'exclusion des nomades », *Soir Info* du lundi 14 janvier, 2002 ;

⁹⁶ Il a été un des proches de Blaise Compaoré. En 2014, il crée avec deux autres camarades politiques le MPP ;

⁹⁷ http://archives.evenement-bf.net/pages/dossier_2_133.htm; *L'Evènement*, n°133 du 10 février 2008 ;

⁹⁸ « *Je veux juste qu'il reconnaisse sincèrement les fautes qu'il a commises. Les militants m'ont écrit pour dire de prendre mes responsabilités parce que la politique de l'autre est divisionniste. Il a accepté que je fasse la*

personnalisée. Le premier responsable concentre entre ses mains l'essentiel des pouvoirs au sein du parti. Il est aussi toujours au premier plan à telle enseigne que le parti souffre souvent d'absence de démocratie interne, sources pour les autres membres de la direction de frustrations, de fragilisation du parti et de défection. le parti peut être considéré comme une entreprise personnelle, familiale et non une institution politique⁹⁹. Toujours est-il que la crise s'est ouverte et le ministère des libertés publiques va délivrer un récépissé reconnaissant le nouveau bureau suite à l'éviction de Barry et ses camarades. De cette crise au sein du PAREN émerge le Front Patriotique pour le Renouveau (FPR), parti membre de l'opposition, mais avec certains militants éjectés ou démissionnaires du PAREN. En raison d'incompréhension politique, l'ancien ministre de la culture va susciter la création du MCR¹⁰⁰, membre de l'opposition politique et dirigé par son ancien directeur de campagne. Il en est de même de la crise traversée par l'UNIR/PS, un des ténors de l'opposition avant l'insurrection et qui a rejoint le MPP dans le cadre de la mouvance présidentielle après leur victoire aux élections de 2015. De l'UNIR/PS, il ressort la création du PUR¹⁰¹ parti de gauche d'obédience Sankariste.

L'une des crises retentissantes au sein des partis politiques est circonscrite à l'UPC. C'est le premier parti de l'opposition en termes de députés à l'Assemblée nationale et dont le leader est le Chef de file de l'opposition. Treize (13) députés sont entrés en dissidence avec le groupe parlementaire et non avec le parti lui-même, selon les propos des frondeurs. Ils ont quitté le groupe parlementaire et ont tenté de créer un groupe parlementaire parallèle à savoir l'UPC/RD¹⁰². Dans la mesure où toute démission du parti équivaldrait à la perte automatique du mandat très de député, il est préférable de ne pas faire preuve de volontarisme politique en la matière et laisser les faits témoigner de votre position. Aussi, de l'UPC, naît l'URD, ni de l'opposition ni de la majorité, dirigé par un ex-député du parti. Cette crise vient de connaître un dernier rebondissement jurisprudentiel avec la décision du Conseil constitutionnel constatant la démission de fait du député de son parti dans la mesure où il a créé un nouveau parti dont il est le président : « *Considérant qu'au moment de la création de son parti l'URD, dont il est le Président, monsieur Kiemdé R. dit Albert Elisée était toujours membre de l'UPC étant sous le coup d'une proposition d'exclusion non encore validée par le congrès ; que ce choix conscient et volontaire vaut démission de son parti d'origine, en application de l'article 85, alinéa 2¹⁰³ de la Constitution¹⁰⁴* ». Cette décision du Conseil constitutionnel constitue un

transition. Je dis je vais me diriger vers les anciens du parti, il y a beaucoup qu'il a chassés. Donc j'ai convoqué une dizaine d'anciens secrétaires généraux. Je leur ai dit : il y a une crise profonde. Heureusement, on dirait que Barry aussi a compris où se trouve son intérêt. Donc je vais assurer une transition et pour cette transition je veux que vous me donniez des conseils, je veux que vous me guidiez. Tout le monde a dit que "oui, oui c'est bon". C'est pour ressouder le parti. Moi en tant que fondateur, je veux reconstituer le PAREN. Et je pense que Barry aussi l'a compris et nous allons nous battre pour cela. Et à chacun d'eux j'ai donné des lettres de militants qui se plaignaient de la gestion de Barry » ; <https://burkinademain.com/2016/08/18/crise-au-paren-la-version-du-fondateur-bado/>; Lors d'une conférence de presse en 2016, Laurent Bado a affirmé que : « Depuis que Barry Tahirou a été désigné le 27 juin 2010 comme président du PAREN, il s'est ingénié à écarter des instances dirigeantes, tous les précédents cadres dont beaucoup ont été amenés à démissionner du parti. La suite a démontré qu'il entendait asseoir un PAREN sur les cendres du PAREN que j'ai créé. Il veut chasser tout le monde, même moi. (...). Tahirou Barry se comporte comme un agneau. Il est doux, gentil..., mais dangereux », <http://fasoinfos.com/crise-paren-verdict-tombe/>;

⁹⁹ Albert Mabileau, « La personnalisation du Pouvoir dans les gouvernements démocratiques », *Revue française de Science Politique*, 10^e année, n°1, 1960. pp. 39-65; DOI : <https://doi.org/10.3406/rfsp.1960.392560>; https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1960_num_10_1_392560;

¹⁰⁰ Mouvement pour le changement et la renaissance;

¹⁰¹ Parti Uni pour le Renouveau ;

¹⁰² Union pour le progrès et le changement/Renouveau démocratique ;

¹⁰³ L'alinéa 2 de l'article 85 de la Constitution du 02 juin 1991 dispose que : « *Toutefois, tout député qui démissionne librement de son parti ou de sa formation politique ou qui perd son statut d'indépendant notamment*

précédent dans la sanction des nomades politiques car désormais le fait de créer un parti politique même sans avoir démissionné de son ancien parti est considéré comme un cas d'application du nomadisme politique et de sa sanction.

Ces faits récurrents au sein des partis politiques témoignent d'un certain malaise en leur sein. L'analyse pourrait même mettre en avant soit l'absence de démocratie interne soit la main invisible du pouvoir qui tente toujours de débaucher certains leaders de l'opposition en vue de l'affaiblir. Si les partis politiques constituent de nos jours les principaux vecteurs du régime pluraliste, ils doivent en retour respecter les principes de la démocratie pluraliste en leur sein, respecter leurs propres textes et fonctionner de manière démocratique. En effet, il est souvent reproché aux partis politiques de « *trahir les valeurs internes de la démocratie dans leur fonctionnement interne*¹⁰⁵ ». Les partis politiques doivent créer les conditions d'une vie démocratique authentique au sein de leur formation à travers la tenue régulière de réunions des instances statutaires et le renouvellement et à terme échu de celles-ci, la pratique du débat démocratique et de l'alternance, de la bonne circulation de l'information entre les dirigeants et les militants à la base. Au Ghana, par exemple, la Constitution de 1992 et la loi sur les partis politiques insistent sur les principes de démocratie interne des partis politiques: l'article 55(5) de la Constitution de 1992 stipule que: « *L'organisation interne d'un parti politique devra être conforme aux principes démocratiques dans ses principes et ses actions et ses objectifs ne devront en aucun cas contredire ou ne pas respecter la Constitution ou toute autre loi*¹⁰⁶ ». La section 9 de la loi sur les partis politiques étaye ainsi les principes de la démocratie interne: « *La Commission électorale n'enregistrera un parti politique en vertu de cette loi que si l'organisation interne du parti respecte les principes démocratiques et si ses actions et objectifs ne sont pas contraires ou non-conformes à la Constitution*¹⁰⁷ ». En effet, la démocratie ne peut pas survivre si le système politique ne s'appuie pas sur des partis politiques démocratiques dans leur fonctionnement. L'absence de démocratie au sein des partis politiques dans le contexte du système politique burkinabè occasionne les actes de "défection" et de "prise de parole"¹⁰⁸.

De nombreux actes de défection sont signalés. Quant à la prise de parole qui repose sur la formulation de critiques au sein d'une organisation, elle semble mal acceptée dans de nombreuses formations politiques. Les décisions sont prises au niveau central sans débat préalable au sein des instances du parti et il est exigé une conformité et une loyauté à l'égard des mesures prises. Sous une autre perspective analytique, ces attitudes militantes pourraient renvoyer au phénomène d'indiscipline¹⁰⁹ comme facteur structurant la vie des partis politiques. Pour Olivier Grosjean, la discipline dans un parti politique peut être appréhendée comme une conséquence de la légitimation de la domination. Cependant, cette légitimité peut être « *précaire, peut s'éroder, peut même parfois entrer en crise, et autorise de multiples arrangements individuels, de l'acquiescement actif à la dissidence, en passant par la*

en devenant membre d'un parti ou formation politique est déchu de son mandat. Il est procédé à son remplacement conformément à la loi » ;

¹⁰⁴ https://www.conseil-constitutionnel.gov.bf/fileadmin/user_upload/decision_19_recours_m_kiemde.pdf;

¹⁰⁵ Emilie Van Haute et Nicolas Sauger, « Partis politiques et systèmes partisans » in Yves Déloye et Jean Michel de Waele (sous la coordination), *Politique comparée*, op. cit., p. 579 ;

¹⁰⁶ Ghana : *Démocratie et Participation au processus politique, Une étude d'AfriMAP et de l'Open Society Initiative for West Africa et de l'Institut pour la gouvernance démocratique*, 2007, p. 85 ;

¹⁰⁷ Ibidem;

¹⁰⁸ Voir Albert O. Hirschman, *Face au déclin des entreprises et des institutions*, Paris, Les éditions ouvrières, Collection Economie Humaine, 1972 ;

¹⁰⁹ Voir Amin Allal et Nicolas Bué (sous la direction), *(In)disciplines partisans : Comment les partis politiques tiennent leurs militants ?*, Paris, Presses Universitaires Septentrion, 2016 ;

*distanciation loyale, la résignation insatisfaite, le manquement aux règles, la protestation...*¹¹⁰ » ou l'*exit option*. L'indiscipline dans les partis politiques peut être caractéristique de la faible légitimation des leaders et des décisions prises et se manifeste sur le plan idéologique, des décisions d'investitures, du vote dans ou en dehors du parlement et de la répartition des trophées électoraux (l'accès aux postes nominatifs notamment). Les nombreuses défections sont le signe d'une faible « *disciplinarisation* » des partis, entendue comme un processus d'appropriation des règles de la discipline. Les mis en cause sont très souvent des élus nationaux ou locaux des partis politiques qui capitalisent sans doute des ressources politiques diverses. C'est en ce sens qu'Olivier Grosjean ajoute que : « *si l'indiscipline est bien une étiquette facilement accolable à des fins stratégiques, elle peut également être considérée comme une pratique, qui dépend notamment de la position, des ressources, et du capital social ou économique des militants*¹¹¹ » qui font défection. En témoigne le phénomène de militants démissionnaires de certains partis politiques qui regorgent de ressources politiques indéniables susceptibles de déterminer leur statut sur l'échiquier politique national. C'est donc dire que ceux qui démissionnent sont conscients de leurs forces politiques.

D'un autre côté, le phénomène de désagrégation des partis politiques pourrait s'expliquer par la prédominance du système clientéliste comme facteur explicatif et structurant le système partisan.

B. Le clientélisme comme facteur structurant du système partisan

Le phénomène d'émiettement des partis politiques pourrait s'expliquer par la logique clientéliste¹¹². Cette relation clientélaire se déroule au sein de groupes plus ou moins informels (1). L'existence de réseaux quoiqu'informels constitue une voie privilégiée où s'exprime en outre le clientélisme politique (2).

1. La constitution de pôle de clientèles politiques

Selon Jean-François Médard « *Le rapport de clientèle est un rapport de dépendance personnelle non lié à la parenté, qui repose sur un échange réciproque de faveurs entre deux personnes, le patron et le client, qui contrôlent des ressources inégales [...]. Il s'agit d'une relation bilatérale, particulariste et diffuse [...]; d'une relation de réciprocité [...] qui suppose un échange mutuellement bénéfique [...] entre partenaires inégaux*¹¹³ ». Cette caractérisation de la relation clientélaire met en relief le bilatéralisme des échanges entre le patron, le leader ou le parti politique détenteur du pouvoir d'Etat, et le client, c'est-à-dire le ou les partis politiques non détenteur(s) du pouvoir d'Etat.

¹¹⁰ Olivier Grosjean, « (In)disciplines partisans et légitimation. Retour sur les relations entre individus et institutions », in Amin Allal et Nicolas Bué (sous la direction), *(In)disciplines partisans : Comment les partis politiques tiennent leurs militants ?*, Paris, Presses Universitaires Septentrion, 2016, p. 264 ;

¹¹¹ Ibid., p. 268 ;

¹¹² Jean-François Médard, *L'Etat sous-développé en Afrique noire : clientélisme politique ou néopatrimonialisme*, Bordeaux, CEAN-IEP, 1982 ; Jean-François Médard, Jean-Louis Briquet et Frédéric Sawicki, *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998 ;

¹¹³ Jean-François Médard, « Le rapport de clientèle. Du phénomène social à l'analyse politique » in *Revue française de science politique*, 1976, n° 1, pp. 103-119 cité par Jean-Louis Briquet « La politique clientélaire. Clientélisme et processus politiques », in Jean-Louis Briquet éd., *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, op. cit., pp. 7-37.

Le clientélisme politique a intégré la sphère de la politique et détermine très souvent les relations entre partis politiques. Nicolas Van de Walle et Kimberley Smiddy tentent de proposer une explication de la fragmentation du système de partis politiques en Afrique à travers les avantages que peuvent espérer les partis politiques et même les plus petits d'entre eux dans le jeu électoral. Pour eux, la fragmentation des partis africains « *réside probablement dans les avantages potentiels que peuvent espérer même les plus petits partis dans les relations patron-client*¹¹⁴ ». En effet, avoir son propre parti fournit un moyen supplémentaire pour accéder aux ressources de l'Etat grâce aux négociations avec celui au pouvoir. Cela expliquerait le fait que les partis politiques n'aient aucun intérêt à fusionner l'un avec l'autre, puisque cette opération de fusion réduirait les occasions de faire des affaires avec ceux qui sont au pouvoir.

Le phénomène de fragmentation des partis politiques résulterait également de la main invisible du pouvoir¹¹⁵. Les tentatives de débauchage des militants des partis politiques de l'opposition notamment ne manquent pas. L'objectif étant d'affaiblir ces derniers. En rappel, l'affaire de corruption qui a fait éclater l'OBU (Opposition burkinabè unifiée) et jeter un discrédit sur leurs leaders. Cet accroc des oppositions à la sphère du pouvoir trouve une tentative d'explication par l'existence de factions au sein des partis politiques liées à des ambitions personnelles. Chaque cadre du parti se découvre une ambition politique personnelle incompatible avec l'idée d'ambition collective.

Dans une logique qui relève plus de stratégies clientélistes individuelles que d'ambitions institutionnelles, les politiciens créent les partis pour concourir à une seule élection afin d'arracher des ressources au parti au pouvoir avant de disparaître. En conséquence, peu de partis (sinon aucun) autre que celui ou ceux au pouvoir s'engagent avec le temps sur la voie de l'institutionnalisation¹¹⁶, ce qui est d'autant plus préjudiciable au processus de démocratisation qu'à la crédibilité même des acteurs politiques. Selon Max Weber, « *toutes les luttes partisans ne sont donc pas uniquement des luttes pour des buts objectifs, mais sont aussi et surtout des rivalités pour contrôler la distribution des emplois* »¹¹⁷. Or, la distribution des pouvoirs passe par la maîtrise du pouvoir d'Etat. De prime abord, la conquête du pouvoir relève des fonctions classiques des partis politiques, cependant, elle ne saurait constituer une finalité pour eux. Ce qui préoccupe les acteurs politiques souvent, c'est uniquement d'être associés à la gestion du pouvoir sans demander quel programme de gouvernement mettre en œuvre et avec qui comme partenaire. Cette attitude révèle un tant soit peu une certaine impatience des partis politiques d'opposition pour accéder à l'Etat sans projets alternatifs. La fonction exclusive des partis politiques semble être naturellement la lutte pour les postes d'élus et nominatifs¹¹⁸. Parce que le système politique assigne aux postes un accès privilégié aux ressources de l'Etat.

L'un des symboles de la politique clientéliste qui irrigue le système de partis politiques est représenté par l'APMP. Ce regroupement de partis politiques autour du programme présidentiel n'a d'autre objectif que l'échange mutuel d'avantages comparatifs. Cette relation est particulièrement caractérisée par l'échange de ressources instrumentale, économique et politique. La ressource instrumentale est constituée par la fonction symbolique de soutien au

¹¹⁴ Nicolas van de WALLE et Kimberly SMIDDY, « Partis politiques et systèmes de partis dans les démocraties "non libérales" africaines », *op. cit.*, p.51.

¹¹⁵ Augustin Loada, « Burkina Faso, les rentes de la légitimation démocratique », *op. cit.*, p.218.

¹¹⁶ Nicolas van de WALLE et Kimberley SMIDDY, *op. cit.*, p.52.

¹¹⁷ Max WEBER. *Le savant et le politique*, UGE, coll. « 10/18 », p.134-141.

¹¹⁸ Augustin Loada, « Burkina Faso, les rentes de la légitimation démocratique », *op. cit.*, p.227.

régime du MPP. Tous les partis membres de l'APMP soutiennent le programme quinquennal du président du Faso et défendent son instrument de mise en œuvre qu'est le PNDS (Plan national de développement économique et social). La ressource économique va de pair avec celle politique dans la mesure où les partis politiques membres de ce regroupement ont accès aux fonctions d'Etat. Ils occupent de hautes responsabilités au sein de l'appareil d'Etat. Les leaders de ces partis participent à la formation du gouvernement et sont positionnés au sein de l'Assemblée nationale. L'accès à ces postes donne droit à des avantages matériels non négligeables. A titre d'exemple, l'UNIR/PS, le PAREN et le NTD¹¹⁹ sont membres de l'équipe gouvernementale. Sans compter les nombreux postes dans l'administration centrale et déconcentrée au profit de leurs militants. Le président de l'UNIR/PS est le premier vice-président de l'Assemblée nationale. Un des cadres de ce parti a même été nommé comme ambassadeur du Burkina Faso au Canada. Cette relation implique en retour des obligations interpersonnelles formulées en termes de loyauté, de réciprocité ou d'affection entre le parti au pouvoir (patron) et les partis politiques de l'APMP (clients). Ces rapports sont malgré tout emprunts d'inégalités ou de différences de pouvoir dans la mesure où c'est le patron qui détient la clé des ressources et de leur redistribution.

2. La constitution de réseaux de clientèles sociales : une dynamique faible

L'approche systémique des partis politiques pourrait emprunter l'analyse en termes de réseaux partisans développés par Frédéric Sawicki¹²⁰, comme une clé de compréhension de la logique clientélaire du phénomène partisan. Il ne s'agit pas ici de l'examen du réseautage interne des partis politiques, qui existerait pour l'essentiel en ce qui concerne les partis politiques d'un certain gabarit. Les enjeux de positionnement interne dans la perspective de l'accès au pouvoir politique expliqueraient l'existence de ce réseau voire de factions internes. L'idée ici est d'analyser le réseautage des partis politiques dans leurs relations avec le reste de la société, avec l'environnement. Existe-t-il des liens entre les partis politiques et les groupes sociaux ? Notamment les organisations de la société civile, les syndicats, les autorités religieuses et coutumières, les médias, etc.

A l'examen, il existe des liens extrêmement faibles entre les partis politiques et les groupes socio-économiques ci-dessus cités. Ceci pourrait même expliquer la faiblesse des partis politiques notamment ceux de l'opposition qui sont incapables de s'arrimer par exemple aux syndicats très critique par nature vis-à-vis du parti ou de la coalition au pouvoir. Dans l'analyse du réseautage des partis politiques, trois cercles concentriques peuvent se dessiner avec certaines organisations de la société civile, les autorités coutumières et religieuses et les opérateurs économiques. La relation clientélaire avec les OSC est très subtile dans la mesure où il y a une incompatibilité juridique entre société civile et société politique. Mais, le jeu politique burkinabè ces dernières années a démontré la porosité de cette frontière entre les deux sociétés. L'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 a mis en lumière la collusion entre ces différents acteurs politiques et de la société civile. Certains ministres de l'actuel gouvernement sont issus de la société civile.

La relation clientélaire avec la chefferie coutumière demeure a priori inaccessible même si elle paraît comme une évidence. Les autorités traditionnelles ont de tout temps fondé la stabilité d'un régime ou provoqué sa chute. Le régime actuel ne déroge pas à la règle. Les

¹¹⁹ Nouveau Temps pour la Démocratie ;

¹²⁰ Frédéric Sawicki, *Les réseaux du parti socialiste sociologie d'un milieu partisan*, op. cit. ;

partis politiques recourent presque majoritairement au soutien des chefs traditionnels¹²¹. En retour, la chefferie traditionnelle demeure perméable aux sollicitations des acteurs politiques. Selon René Otayek « *Depuis l'indépendance, la base sociale de tous les régimes successifs associait (...), la chefferie traditionnelle et les hiérarchies religieuses*¹²² » dans la gestion du pouvoir politique et dans le maintien de l'équilibre gouvernants-gouvernés. Les chefs demeurent des alliés fidèles pour les détenteurs du pouvoir politique. Ils participent aussi au maintien de cette domination comme l'admet Emmanuelle Meunier : « *Politique moderne et appartenances traditionnelles continuent donc de s'interpénétrer pour le plus grand succès du régime qui, en subordonnant les leaders traditionnels dont le rôle de "grands électeurs" n'est pas négligeable, s'assure des soutiens parmi la population, notamment paysanne*¹²³ ». L'instrumentalisation de la chefferie traditionnelle n'est pas que politique. Elle est également sociale dans la mesure où le pouvoir en place a pris l'habitude de faire appel à ces autorités morales (chefs coutumiers ou leaders religieux) lorsqu'il se trouve confronté à des révoltes ou crises de légitimité. Cependant, le réseautage avec les autorités religieuses est de nos jours plus subtile. Les communautés religieuses, ayant en mémoire les divergences de points de vue dans la bataille pour ou contre le Sénat et l'article 37, semblent plus distantes vis-à-vis du politique. Depuis l'indépendance du pays, l'Église catholique notamment est restée constante dans ses prises de position à l'égard du pouvoir politique. Elle fait régulièrement connaître sa position sur les événements et débats majeurs de la vie nationale. Cette institution est régulièrement sollicitée dans les périodes de crise pour apporter sa contribution au traitement du conflit. C'est ainsi que l'Église s'est prononcée très clairement contre le Sénat dans une lettre pastorale signée par tous les évêques du pays publiée dans la presse le 21 juillet 2013. De leur côté, les responsables de la communauté musulmane ont fait longtemps preuve de mutisme s'abstenant de donner leur position sur cette question. En clair, « *Les différentes prises de position adoptées par les responsables musulmans tout au long des débats sur le Sénat et l'article 37 ont suscité de nombreuses incompréhensions parmi les Burkinabè et les musulmans eux-mêmes en plus d'alimenter d'importantes divisions internes au sein de la communauté*¹²⁴ ». En effet, les associations musulmanes se sont divisées sur la question de la révision de l'article 37 en 2014. En d'autres termes, les liens avec la hiérarchie religieuse est différente d'une religion à l'autre. Si les liens sont pratiquement faibles avec la communauté catholique, ils sont réels avec les autres confessions religieuses, notamment les protestants et les religieux.

Les relations avec les syndicats de travailleurs oscillent entre dépendance et indépendance. Il existe des syndicats proches du parti ou de la coalition dominante, tout comme il y a des syndicats très critiques de la politique gouvernementale. Mais, il est admis que les liens sont très faibles entre partis politiques et syndicats de salariés ; il y a une absence de relations officielles. Loin cependant l'idée de rejet de l'existence d'« *intrications multiples visibles et invisibles qui existent entre ces groupes et les agents qui les constituent*¹²⁵ ». La participation

¹²¹ Arsène Brice Bado, « La démocratie au Burkina Faso aux prises avec les systèmes traditionnels de gouvernance », *Études*, 2015/4 (avril), p. 19-30. DOI : 10.3917/etu.4215.0019. URL : <https://www.cairn.info/revue-etudes-2015-4-page-19.htm>;

¹²² René Otayek, « Avant-propos », *Politique africaine*, n°20, décembre 1985., p. 3-9 ;

¹²³ Emmanuelle Meunier, « Burkina Faso : La consolidation du nouvel ordre politique », in *L'Afrique politique*, Paris, Bordeaux-Talence, CEAN, 1998, p. 152 ;

¹²⁴ Frédérick Madore, « Islam, médias, mise en place du Sénat et article 37 de la Constitution: changement de paradigme au Burkina Faso (1991–2014)? », *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, 2016; Voir aussi René Otayek, « L'Église catholique au Burkina Faso. Un contre-pouvoir à contretemps de l'histoire ? », in François Constantin et Christian Coulon (sous la direction de), *Religion et transition démocratique en Afrique*, Paris, Karthala, 1997, pp. 221-258;

¹²⁵ Michel Offerlé, *Les partis politiques*, op. cit., p. 86 ;

de certains syndicats à la conférence nationale sur la remise à plat des salaires des agents de la fonction publique témoigne de ces possibles interpénétrations entre ces deux groupes. Il est difficile d'identifier cependant un syndicat qui représenterait le vivier d'un parti politique officiellement reconnu.

En somme, il apparaît difficile de documenter l'existence de réseaux historiquement consolidés des partis politiques, de liens avec les groupes comme c'est le cas dans certains systèmes partisans en France ou Grande-Bretagne. La difficulté de cerner ces réseaux rend du même coup hypothétique l'analyse de la structure de relations sociales détenues et entretenues par les partis politiques en vue de saisir les éventuels « *faisceaux d'obligations réciproques*¹²⁶ »

¹²⁶ SAWICKI, Frédéric, *Les réseaux du parti socialiste sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin, 2017, p. 25 ;

Conclusion

Cette analyse des partis politiques et du système partisan burkinabè, sans évacuer toutes les problématiques liées à ces organisations politiques, met en relief deux constats indissociables : la continuité dans le changement politique.

Les caractéristiques fondamentales des partis politiques n'ont pas changé à la faveur de l'insurrection populaire, de la chute du régime de Blaise Compaoré. Les pratiques politiques demeurent encore. L'élément nouveau semble être l'existence d'une forme de nivellement des forces politiques. Les facteurs d'un changement politique se retrouvent dans la compétition électorale que dans les vellétés subversives de déstabilisation anticonstitutionnelle. Ces enjeux politiques nouveaux détournent du même coût les acteurs politiques de la problématique de l'institutionnalisation d'un système politique démocratique consolidé, seul gage de stabilité sociale. Cette problématique n'est pas une préoccupation des partis politiques dans la mesure où leur rapport à la démocratie ou à la consolidation de la démocratie n'a pas évolué. Au centre de leurs intérêts, il y a la recherche du pouvoir d'Etat. La logique de conquête exclusive du pouvoir peut être perçue à travers, entre autres facteurs, l'hypertrophie du débat constitutionnel, l'absence de consensus autour des règles du jeu, la faiblesse stratégique de certains partis politiques. D'abord, les partis d'opposition ont en commun cette forte propension à ne s'appesantir que sur les problèmes constitutionnels qui déterminent les modalités d'accès au pouvoir. Ils mettent de côté les réflexions relatives aux alternatives économiques possibles. Les virulentes critiques adressées au pouvoir, qui prennent en général pour cible les effets de la montée de l'extrémisme violent et le terrorisme, la dégradation du climat social, ne sont jamais accompagnées de propositions constructives. A titre illustratif, soulignons la polémique actuelle au sein de la classe politique burkinabè à propos des modalités du vote des burkinabè de l'étranger. Ce nouvel électorat attise les appétits des partis politiques ces derniers temps à telle enseigne que la capitale ivoirienne s'est transformé notamment en arène politique par l'organisation de meetings. Sur une estimation de deux millions de potentiels électeurs annoncés par l'organisme en charge des élections, seulement 23 000 (vingt-trois milles) burkinabè de l'extérieur ont été enrôlés. Un échec total dans la bataille pour la mobilisation de cet électorat dont les enjeux et les logiques réels semblent échappés aux acteurs politiques et étatiques.

Pourtant, l'objet « parti politique » constitue un sujet mobilisateur de l'étude des acteurs politiques. Ce d'autant plus qu'à l'ère du paradigme démocratique des interrogations émergent quant à leurs caractères « *inséparables, mais incompatibles ?*¹²⁷ ». Dans la mesure où les partis sont les enfants de la démocratie et du suffrage universel, ils demeurent des acteurs clés dans la vie politique des Etats notamment ceux au Sud du Sahara. L'approche inductive empruntée a permis de mettre en exergue les éléments de la structure organisationnelle des partis politiques. L'organisation des partis politiques demeure disparate. Cette disparité est la conséquence de la faiblesse des ressources détenues par certaines formations politiques. La présence territoriale demeure faible pour la majorité des partis. En plus, les référents idéologiques sont insignifiants, de même que la différenciation idéologique.

Enfin, les stratégies et les comportements des partis et des leaders politiques restent inchangés. La logique clientéliste est toujours au cœur de l'action partisane malgré le fait que les partis politiques sont toujours en concurrence pour accéder au pouvoir. Dans cette relation d'adversité politique, la logique clientélaire détermine le positionnement de chaque parti

¹²⁷ Voir Christophe Boutin et Frédéric Rouvillois (sous la direction de), *Partis politiques et démocratie. Inséparables mais incompatibles ?*, Paris, Office d'Édition Impression Librairie (O.E.I.L.), 2005

politique vis-à-vis de celui ou ceux au pouvoir. Suivant l'approche systémique, le système de partis politiques fait preuve d'une certaine résilience aux changements qui ont affecté notamment l'ex parti au pouvoir, le CDP. Il demeure relativement stable avec toujours l'émergence d'un parti dominant autour duquel gravitent de nombreuses formations politiques. Une opposition politique hétérogène éparpillée entre le CFOP et le groupe des « non-alignés ». Dans la quête du bien, le soutien populaire, sur ce marché politique, ces derniers semblent les plus défavorisés à cause de leur faiblesse organisationnelle et stratégique¹²⁸.

¹²⁸ Emilie Van Haute et Nicolas Sauger, « Partis politiques et systèmes partisans » in Yves Déloye et Jean Michel de Waele (sous la coordination), op. cit., p. 596.